

Note d'entretien

Entretien du Ministre du travail et de la formation professionnelle du Burundi, M. Charles Karikurubu, avec le Chef de la Division politique II, M. l'Ambassadeur A. Rüegg, le 20 juin 1989

Le soussigné (RUE) a reçu le 20 juin 1989 le Ministre du travail et de la formation professionnelle du Burundi, M. Charles Karikurubu (K), accompagné de M. Jean Kabahizi, Directeur du Bureau d'études du Ministère du travail et de la formation professionnelle, et de M. Grégoire Muyovu, Premier Conseiller et Chargé d'affaires a.i. de la Mission permanente du Burundi auprès de l'ONU à Genève. Ont également participé à cet entretien de travail M. T. Wiederkehr (W), Chef de la Section Afrique orientale de la DDA, Mme E. Sidler, Chef de la Section procédure d'asile II du DAR, M. P. Braunschweig, du Secrétariat politique, et M. O. Yersin, de la Division politique II.

RUE rappelle que les relations bilatérales sont anciennes. Les événements de 1988 au Burundi ont provoqué une désorientation chez nous. Nous n'avons pas réussi à les comprendre. Il n'empêche qu'il est important pour l'avenir que nous développons nos relations, pourvu que la réconciliation nationale au Burundi se consolide.

Au-delà de cette préoccupation et des mesures conséquentes prises, il y a en Suisse satisfaction face au travail du Président du Burundi en faveur de l'unité nationale et beaucoup d'espoir pour qu'il soit couronné de succès. Les mesures décidées par la Suisse dans le domaine de la coopération l'ont été de manière ponctuelle. L'idée n'a pas été de modifier notre politique envers le Burundi, de réduire notre aide. Nous avons simplement voulu mettre un signe dans notre coopération de manière à ce qu'elle reste conforme aux critères de base d'octroi de notre aide.

(K) remet la brochure "Synthèse du rapport de la Commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale". Cette question préoccupe au plus haut point les autorités burundaises, car elle représente un point fondamental pour le développement du pays. Tout a été fait pour réaliser cette unité. Il n'y a pas de région ou de langue spécifique aux Hutus ou aux Tutsis. Ils ont la même langue, la même culture. Beaucoup de choses les prédisposent à vivre ensemble dans un pays prospère. Les événements de 1988 sont dus principalement à l'égoïsme de certains groupes ou plutôt groupuscules, qui ont utilisé le prétexte ethnique pour s'entre-déchirer. Le

Président, avec la mise sur pied d'une commission, a entrevu la possibilité d'un projet visant à bâtir une société nouvelle basée sur la transparence, l'échange des points de vue et des complémentarités entre les diverses communautés. Cette politique entamée par la IIIe République, avec l'appui de pays amis comme la Suisse, doit permettre de trouver une solution à la question de l'unité nationale.

Le niveau de coopération avec la Suisse est très élevé. Celle-ci s'est engagée durant plusieurs années dans le domaine de l'enseignement, surtout envers la Faculté des sciences économiques et sociales. La Suisse a aussi permis à de nombreux Burundais d'aller se former à l'extérieur. Plusieurs d'entre eux ont ensuite obtenu des postes importants, en tant que ministres, ou à la direction de grandes banques, ou encore à la Faculté. Le Burundi est prêt à poursuivre cette coopération.

La fermeture de l'Ambassade du Burundi à Berne est temporaire. Elle est due à des raisons de nature conjoncturelle, le Burundi devant réaliser un programme d'ajustement structurel sous la pression du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Le Gouvernement pourrait revenir sur cette décision de fermeture.

La Suisse intervient dans un nouveau domaine, celui de l'habitat social, ainsi qu'en matière d'artisanat. Le programme d'ajustement structurel peut provoquer une diminution des possibilités d'emploi dans plusieurs domaines. L'artisanat représente alors un ballon d'oxygène pour les chômeurs. Il devrait être encore renforcé afin de permettre une hausse des revenus.

Le Burundi cherche à savoir quels sont les pays qui pourraient l'assister dans le domaine de la formation professionnelle, en considération également du programme d'ajustement structurel. Des 70'000 élèves terminant chaque année la 6e, seuls les 10% environ peuvent poursuivre leurs études. Le Burundi aimerait mettre en place un système d'apprentissage pour permettre aux élèves qui achèvent l'école de rester dans leur région, en y créant par exemple leur propre entreprise, donc pour stopper l'exode rural. Selon les informations reçues par le Burundi, la Suisse dispose de l'un des meilleurs systèmes d'apprentissage qui soient. Son vœu est donc d'en profiter par le biais de la coopération suisse.

(RUE) relève qu'en dehors des possibilités d'aide officielle suisse dans ce domaine il existe également une coopération pouvant provenir d'organisations ou d'entreprises privées et la possibilité de projets conjoints gouvernement/secteur privé. Il relève par ailleurs que la question des réfugiés burundais, surtout au Rwanda, mais aussi au Zaïre, nous a préoccupés. Certes, presque tous sont rentrés aujourd'hui chez eux, et il existe un accord avec le Rwanda à ce sujet. Il souhaite obtenir des renseignements concernant les réfugiés, aussi à propos de ceux qui regagnent leur pays. Peuvent-ils reprendre leur travail ou leurs études sans entraves? Il désire également un bref aperçu des relations du Burundi avec les pays

voisins.

(K) affirme que plus de 98% des réfugiés sont déjà rentrés au pays. Au moment de son départ de Bujumbura, seuls 956 d'entre eux ne l'avaient pas encore fait, alors qu'en août 1988 le total des réfugiés était estimé à 60'000. Ils ont réintégré leur propriété avec l'assistance du gouvernement, du CICR, du HCR, de l'UNICEF et du PNUD. Le gouvernement leur a fourni l'assurance qu'aucun d'entre eux ne serait inquiété, même ceux qui ont commis des exactions, et il a respecté sa parole.

Les relations avec le Rwanda et le Zaïre sont excellentes. Les liens historiques qui rattachent le Burundi à ces deux pays ont été renforcés par la Convention sur la communauté économique des grands lacs. Il existe des consultations très régulières entre les trois chefs d'Etat, ainsi qu'entre leurs ministres des affaires étrangères et de l'intérieur. Dans les régions frontalières, les gouverneurs se rendent régulièrement visite pour discuter des problèmes de sécurité. Il existe également des relations d'amitié avec la Tanzanie, où le chef d'Etat burundais s'est rendu 3-4 fois. Enfin, les relations avec la Zambie et le Zimbabwe sont très bonnes aussi. Parmi les premières actions entreprises par le gouvernement on trouve, outre le renforcement de l'unité nationale, le développement des relations extérieures, en raison notamment de l'enclavement du Burundi.

A propos des réfugiés, (W) signale qu'un cas nous a particulièrement concernés, celui d'un assistant à la Faculté, et que l'emprisonnement des signataires de la lettre ouverte adressée au Président a retenu toute notre attention.

(K) signale que ces derniers ont tous été relâchés et ont pu rejoindre leur service respectif. Ceux qui sont retournés à l'Université ont pu toucher l'arriéré de leur salaire. Il s'agit là de gestes magnanimes du Président, vu la manière avec laquelle ils se sont adressés à lui dans des circonstances particulières.

*Wem** Il signale une rencontre samedi 17 juin 1989 à Fribourg avec des réfugiés burundais de Suisse (signataires de la lettre) et d'Europe, notamment d'Allemagne fédérale et de France. (K) leur a dit que les portes du Burundi leur étaient ouvertes. Il leur a parlé des efforts du gouvernement pour réaliser l'unité nationale et a procédé à un échange de vues sur la situation.

(W) rappelle que le programme de coopération avec le Burundi a débuté au début des années 60. Démarrage très lent, avec mise à disposition de professeurs à la Faculté. Ce programme a pris de l'ampleur dans les 6-7 dernières années seulement. Concernant notre appui à la Faculté, qui se poursuit encore pour l'instant, il est vrai que nous avons réduit notre assistance, mais il faut considérer cette réduction dans le cadre d'un processus de développement qui vise à construire quelque chose qui puisse continuer à exister indépendamment de l'aide suisse. Le chemin parcouru pour atteindre cet objectif a connu beaucoup d'échecs. Ainsi, il n'y a pas eu d'action commune,

* (K) restait très fier sur l'intégrité des présents. Je ne crois guère qu'il y avait des réfugiés. Avec le Change et l'Affaires, que les comités, ne pouvait pas confirmer la présence de réfugiés

plusieurs des personnes formées ayant été retirées de la Faculté pour assumer d'autres tâches, malgré l'accord signé. Pourtant, aujourd'hui la Faculté est capable de fonctionner par elle-même avec un bon stock de professeurs. Notre retraite a certes été prématurée, mais nous avons toujours dit que nous nous retirerions. Notre appui se poursuivra seulement de façon limitée et temporaire (bibliothèque). Nous continuerons à aider des étudiants, mais le programme d'appui à la Faculté lui-même arrive à échéance dans 15 jours. *Follow-up A Phrasé*

*7 ou 8 ans
dit par les
événements
avaient
provoqué
la décision
en ce moment
là.*

Nous signerons alors un nouveau projet dans le domaine de l'habitat. Notre niveau de coopération avec le Burundi sera donc maintenu. Mais la coopération suisse fait face à de sérieuses contraintes. Elle reste restreinte. Il est donc nécessaire de la concentrer, afin d'obtenir des synergies, de rationaliser le travail, notamment dans le domaine de la collecte d'informations, et d'obtenir la confiance des gouvernements à la suite de contacts intenses. La DDA a 5 pays de concentration en Afrique Centrale et de l'Est. Nous avons la possibilité de gérer encore un programme considérable avec le Burundi grâce à notre Bureau de coordination à Kigali. La concentration est aussi nécessaire en matière sectorielle. Nous envisageons donc une extension dans les domaines actuels de notre coopération, soit l'artisanat, le développement rural et l'habitat. Nous avons répété ces priorités lors de diverses tables rondes.

La suggestion de (K) concernant la mise en place au Burundi d'un système d'apprentissage est une question très prioritaire. La Suisse pourrait certainement apporter quelque chose dans ce domaine. Toutefois, beaucoup de tentatives dans ce sens dans d'autres pays ont échoué, car les gouvernements concernés n'ont pas créé le cadre nécessaire au fonctionnement d'un tel système. Il faudrait commencer par la formation de formateurs. Or, (W) craint qu'on ait déjà atteint notre limite en matière de coopération avec le Burundi. Mais il faut bien sûr penser à l'avenir.

(K) indique que le Burundi possède déjà à Bujumbura un centre de formation professionnelle, avec 5-6 sections. Une promotion de 45 jeunes en est déjà sortie. Ils obtiennent facilement du travail. Le Ministère du travail et de la formation professionnelle oriente celle-ci, donne ses conseils, aussi au secteur privé. Il oeuvre pour la mise en place d'une loi-cadre relative à la formation professionnelle. Le gros problème, c'est d'assurer celle-ci dans le reste du pays, vu l'exode rural, le banditisme, etc. qu'il connaît. Le Ministère souhaite créer divers centres adaptés aux différentes régions du pays. Le Burundi a déjà bénéficié d'une étude du Bureau international du travail dans ce sens. Il s'agit maintenant de passer au stade de la concrétisation. D'où cet appel à l'aide pour la réalisation de ce projet de longue haleine. Le Burundi pourrait mettre en place un processus de suivi si le principe même de cette aide était admis.

A la remarque de (W) selon laquelle le développement industriel doit aller de pair avec la formation professionnelle, (K) indique que le programme d'ajustement structurel favorise la libéralisation économique, ainsi donc le développement des entreprises et la promotion de l'emploi. Ce processus n'est toutefois possible que s'il existe une main-d'oeuvre qualifiée (couvreurs, menuisiers, mécaniciens autos, etc.). Malheureusement, le système éducatif burundais ne s'est jamais préoccupé de ce type de besoins de formation. Or, le salut du pays se trouve dans le secteur informel. L'Etat ne peut en effet plus continuer à être considéré comme une vache à traire.

(W) souligne que la question de la formation professionnelle elle-même est relativement simple, mais que c'est ce qui suit qui est important : crédits, gestion, etc. Il relève le problème posé par le niveau des salaires à payer pour ceux qui ont bénéficié d'une formation, plus élevé qu'autrement.

(K) indique qu'il existe déjà une masse d'informations au sujet du développement de la formation professionnelle au Burundi, grâce au soutien octroyé par le Bureau international du travail. Actuellement, un fonds d'aide à la formation est créé.

(RUE) propose que le contact soit maintenu au vu de l'intérêt de la proposition avancée. Dès que se présentera une possibilité financière/budgétaire et que ce projet de développement de la formation professionnelle sera assez avancé du côté du Burundi, nous pourrons alors déterminer si ce projet est réalisable et si nous pouvons le soutenir.

(W) rappelle l'action conjointe menée par la DDA et Interpharma / Bâle au Burundi en matière pharmaceutique, avec un financement respectif de 50% de ce projet non commercial. Après la première phase concernant le stockage et la distribution de produits pharmaceutiques essentiels va pouvoir débuter la deuxième phase.

(K) propose qu'une mission suisse de prospection aille au Burundi pour étudier sur place ce qui peut y être entrepris dans le domaine du développement.

(W) mentionne notre participation à la dernière table ronde, les voyages de son collaborateur à deux ou trois reprises au Burundi et les visites régulières dans ce pays de notre coordinateur à Kigali.

(RUE) regrette que l'Ambassadeur du Burundi pour la Suisse ait quitté Berne. Il ne pousse pas à la nomination d'un nouvel Ambassadeur résidant à Berne, mais souligne l'avantage de disposer sur place de quelqu'un qui peut soigner les relations. Il espère qu'une page pourra être tournée à ce sujet.

(K) répète que ce départ est dû au programme d'ajustement structurel suivi par le pays, donc à des raisons d'économie. Il ajoute que le nouvel Ambassadeur pour la Suisse, qui réside à Rome, est un ancien ministre. Il indique qu'une liste de

projets de développement pour lesquels la Suisse pourrait apporter son soutien sera remise ultérieurement pour examen. A une question de la représentante du Délégué aux réfugiés, il signale que l'organisateur de la rencontre, le samedi 17 juin 1989 à Fribourg, avec des réfugiés burundais européens, en particulier suisses, est Pax Christi (rue Valentin 6, Lausanne, M. Martin Bernet). Il assure que les signataires de la lettre ouverte du 22 août 1988 au Président Bugoya, parmi lesquels se trouvent un certain nombre de professeurs d'ailleurs, sont les bienvenus au Burundi s'ils désirent y retourner et qu'ils y retrouveraient alors leur place de travail.

Division politique II



A. Rüegg

an	WR	NY						3/a
Datum	11.7.							
Visa	R	MY						2
EDA		10.07.89					17	
Ref.	<u>f.3M Burundi</u>							

Copie, avec annexe : - Bureau de coordination à Kigali

- DDA, Section Afrique orientale
- DAR, Section procédure d'asile II
- Secrétariat politique
- Coordinateur en matière de politique internationale
- Secrétariat BRF
- Secrétariat JAC
- RUE, FE, YO

4.7.89



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Ambassade de Suisse

N a i r o b i

Ihr Zeichen
Votre référence

Ihre Nachricht vom
Votre communication du

Unser Zeichen
Notre référence
p.B.15.21.Bur.-YO/FID

Datum
Date
04.7.1989

Gegenstand: Visite du Ministre du travail et de la formation
Objet: professionnelle du Burundi, M. Charles Karikurubu,
le 20 juin 1989 à Berne

Comme annoncé dans notre télex No 5707 du 16 juin 1989, le Ministre du travail et de la formation professionnelle du Burundi, M. Charles Karikurubu, a été reçu le 20 juin 1989 à Berne, successivement par le Vice-Président du Conseil national, M. Victor Ruffy, puis, après un déjeuner offert par le Chef du Secrétariat politique, M. l'Ambassadeur G. Ducrey, par le Secrétaire d'Etat M. K. Jacobi et enfin par le soussigné.

Les entretiens ont principalement porté sur la question de l'unité nationale du Burundi, sur l'aide suisse à ce pays et sur le problème des réfugiés burundais.

Vous trouverez ci-joint pour votre information une note relative à l'entretien entre M. Karikurubu et le soussigné.

Division politique II

A. Rüegg

Annexe mentionnée